

# Procès verbal du Conseil d'école n°1

## Ecole de Meyssiez      Année scolaire 2018-2019

**Date :** Mardi 6 novembre 2018

**Horaires :** de 18h à 20h

**Présents :**

Pour les enseignants : Mme DA SILVA (directrice), Mme GUYOT, Mme LEFEBVRE, Mme DOUHERET

Pour la mairie : Mr RUOL (délégué aux affaires scolaires), Mme MARCEAU (ATSEM), Mme BERTHIER (périscolaire)

Pour les délégués de parents d'élèves : Mr LATORRE, Mme FLORENT, Mme NARSI

Pour l'Éducation Nationale : Mme GHANDOUR (DDEN)

**Absents excusés :** Mme BLERY (IEN), Mr PLANTIER (Maire de la commune)

### ORDRE DU JOUR :

#### Rentrée 2018 :

Présentations (équipe de circonscription, équipe enseignante, parents délégués)

Vote et révision du règlement intérieur de l'école

#### Vie de l'école :

Effectifs, répartition des élèves et décloisonnement

Sécurité incendie et PPMS

Projets

Site internet

EPS et salle des fêtes

Bilan et utilisations de la Coop scolaire

Travaux et entretien

Garderie et cantine

#### Aide aux élèves en difficulté :

APC et RASED

#### Sou des écoles

Actions et dates

#### Questions des parents

### COMPTE-RENDU :

#### Rentrée 2017 :

##### ➤ Présentations

Equipe de circonscription :

- Inspectrice de l'Éducation Nationale : Corinne Bléry

- Secrétaire : Amélie Chollat-Namy

- Conseiller pédagogique généraliste : Richard Fagot

- Conseiller pédagogique en charge des missions EPS : François Villebrun

- Conseillère pédagogique départementale arts visuels: Carine ZACHE

- Conseillère pédagogique départementale musique: Joëlle BIESSY

- Personne ressource langues : Olivier BALTASSAT

- Référent numérique : Franck CLAIR

- Psychologue scolaire : pas d'affectation pour l'instant

Equipe enseignante :

Mme Lefebvre s'occupe de toutes les sections de la maternelle, de PS, MS et GS. Elle travaille à mi-temps et c'est Mme Douhéret qui complète le mi-temps.

Mme Da Silva s'occupe de la classe de CP-CE2 et prend en charge la direction.

Mme Montagnat s'occupe de la classe de CE1-CM1-CM2. Etant en congé maternité, c'est Mme Guyot qui la remplace dans cette classe.

Représentants de parents d'élèves :

Mr Latorre, Mme Florent et Mme Nasri ont été élus délégués des parents d'élèves cette année.

##### ➤ Vote et révision du règlement intérieur de l'école

L'équipe enseignante a réalisé quelques modifications du règlement intérieur. Une modification a été réalisée concernant le nouveau fonctionnement de la justification des absences par le biais des billets d'absence placés à la fin du cahier de liaison. Il a aussi été ajouté une consigne concernant la tenue des élèves qui doit être adaptée aux activités scolaires et une recommandation concernant le marquage des vêtements au nom de l'enfant. Une modification a aussi été effectuée

concernant le petit déjeuner en classe de maternelle. Enfin, une charte des parents accompagnateurs va être mise en place cette année pour rappeler les consignes à tout parent qui souhaite intervenir en classe ou accompagner les élèves lors d'une sortie. Cette charte est en cours d'élaboration. D'autres phrases ont seulement été déplacées pour réorganiser. Toutes les modifications apportées sont conformes au modèle du règlement départemental. Le nouveau règlement intérieur a été lu et voté à l'unanimité.

## Vie de l'école :

### ➤ **Effectifs, répartition des élèves et décloisonnement**

Il y a eu un départ et une arrivée depuis le début de l'année. La classe de PS-MS-GS comporte actuellement 20 élèves (8 PS, 6 MS, et 6 GS). La classe de CP-CE2 comporte actuellement 20 élèves (11 CP et 9 CE2). La classe de CE1-CM1-CM2 comporte toujours 24 élèves (5 CE1, 9 CM1 et 10 CM2).

Un décloisonnement a été mis en place comme nous l'avions annoncé au dernier conseil d'école l'an dernier. Il va cependant être modifié dès la 2<sup>ème</sup> période et sera organisé ainsi : en terme d'horaires, les mardis et jeudis, le décloisonnement gardera des horaires identiques, autrement dit jusqu'à la récréation de l'après-midi. Les lundis et vendredis, le décloisonnement sera réduit et se terminera à 14h30. Cela implique aussi une modification de la répartition des enseignements. Les matières qui feront partie du décloisonnement sont Questionner/découvrir le monde/ histoire géographie/sciences, Education Morale et Civique et l'EPS. L'anglais et les arts plastiques seront réalisés en classe « classique ».

### ➤ **Sécurité incendie et PPMS**

Cette année, nous devons réaliser trois alertes incendies et deux PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) afin d'entraîner les élèves mais aussi afin de mettre en place des dispositifs efficaces au sein de l'école en cas d'urgence. Lors de la première période, nous avons réalisé une simulation d'alerte incendie, incendie ayant eu lieu sur la place. Etant donné qu'il s'agissait de la première de l'année, les élèves et les enseignants étaient prévenus. Les élèves ont évacué leur classe et se sont rassemblés aux points de regroupement très rapidement.

Lors de la prochaine alerte incendie, seules les enseignantes seront prévenues. Pour la dernière, personne ne sera prévenu. Nous veillerons à simuler un incendie de la scierie pour réaliser une évacuation vers la place du village.

Nous avons aussi réalisé un PPMS intrusion juste avant les vacances de la Toussaint. Nous avons donc simulé une possible « attaque » venant de l'extérieur et nous avons appliqué le protocole de confinement. L'exercice s'est bien passé. Nous allons mettre à jour le PPMS et effectuer une vérification de la composition des malles PPMS.

Les délégués de parents d'élèves ont demandé à ce que les enseignants fassent passer un mot d'information aux parents après chaque exercice incendie ou PPMS pour les informer car certains enfants n'expliquent pas tout à leurs parents.

Les talkies walkies qui étaient présents dans l'école ne fonctionnent plus et ne sont plus utilisables.

### ➤ **Projets**

Projet d'école : Cette année, nous allons continuer la mise en place du projet d'école que nous avons rédigé l'an dernier.

Nous sommes d'ores et déjà en train de réorganiser le classeur de parcours culturel de tous les élèves.

Nous sommes aussi en train de mettre en place un dispositif de jeux de cour dans le cadre du parcours citoyen. Il est encore en construction, nous en parlerons certainement au prochain conseil d'école.

Nous avons aussi mis en place les billets d'absences (agrafés à la fin du cahier de liaison) afin de permettre une uniformisation des moyens de communication et afin de nous permettre de garder une trace des justificatifs d'absence, comme cela nous est demandé.

Projets de fin d'année : Les projets de classe liés aux sorties de fin d'année sont pour l'instant en réflexion. Il s'agira d'organiser une semaine sans cartable en fin d'année pour la classe des CM qui permettrait aux autres sections de participer.

Projets de cartes de vœux aux « anciens » du village : Nous avons eu l'idée de proposer aux élèves de confectionner une carte de vœux de fin d'année pour un « ancien » du village. Dans cette carte de vœux, nous glisserons un papier pour expliquer que des luminions confectionnés par les enfants seront en vente lors de la journée de Noël du Sou des écoles. Les enfants pourront alors y rencontrer des anciens du village qui viendront et cela permettrait un contact entre les générations. Nous allons aussi proposer aux enfants et familles qui le souhaitent de poser la carte de vœux dans la boîte aux lettres des « anciens » qui vivent près de chez eux. Cela permettra aux enfants de voir si certains vivent peut-être près de chez eux.

### ➤ **Site internet**

Le site internet de l'école fonctionne toujours et est toujours librement accessible. Un nouveau site a été créé (Drupal) et serait plus rapide et plus pratique. Cependant, il n'offre pas encore la possibilité d'ouvrir un accès restreint (c'est une section sur laquelle apparaissent les photos des élèves et qui ne sont visibles que par les parents qui y accèdent grâce à mot de passe). De plus, certains conseillers pédagogiques travaillent sur une « matrice école » qui n'est pas encore prête. Il s'agit d'une adaptation pour les écoles du site brut. Les conseillers pédagogiques nous tiendront au courant quand le site sera opérationnel.

### ➤ **EPS et salle des fêtes**

Suite à la modification du décloisonnement, les séances d'EPS pour les CP seront modifiées et auront lieu les mardis et jeudis comme les CE1, CE2, CM1, CM2. Les jours de mauvais temps, les élèves des classes maternelles et CP peuvent réaliser les

séances d'EPS dans la salle de motricité. Les élèves d'élémentaire peuvent utiliser la salle des fêtes. Il est donc important que les enfants aient des chaussons qui tiennent aux pieds puisque nous nous en servons dans la salle des fêtes.

Des questions concernant la tenue de sport ont été posées par les parents. Les enseignants précisent donc qu'une tenue adaptée est demandée c'est-à-dire une tenue qui permet de bouger aisément et de courir. Chaque parent choisit la tenue qui lui semble adéquat. Les enseignants ont proposé pour les parents qui le souhaitent, de laisser une paire de baskets au portemanteau de la classe. Cela peut-être utile pour les élèves qui portent des bottes l'hiver par exemple ou en petites sandales l'été. Mais ceci n'est pas obligatoire. Les enseignants ont précisé les jours où ont normalement lieu les séances de sport mais ceux-ci peuvent changer en fonction de la météo, de la disponibilité de la salle et des aléas qu'ils doivent gérer au quotidien. L'emploi du temps de la classe est géré par les enseignants qui le modifient au besoin. Cela ne doit pas inquiéter les parents car si une tenue précise va s'avérer nécessaire (comme un short et T-shirt pour l'athlétisme quand il fait chaud ou un maillot de bain pour la natation), les enseignants feront passer un mot dans le cahier de liaison.

### ➤ **Bilan et utilisations de la Coop scolaire**

La majorité du budget de l'école est fourni par la mairie. Il sert à acheter les manuels scolaires, le matériel scolaire consommable comme les cahiers, les stylos, le matériel d'arts visuels, les fichiers... Tout le matériel dans l'école mais aussi à financer les transports pour le rugby, la piscine ou le Jazz à Vienne par exemple. Nous en profitons pour remercier la mairie pour ce financement essentiel à l'école.

Séparément du financement de la mairie, l'école est affiliée à l'OCCE et gère une Coop scolaire.

Voici une explication rapide du fonctionnement de la Coop de notre école :

Fonds entrant	Fonds sortant
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cotisations des parents (conséquent)</li> <li>- Recyclage de stylos (nous ne pouvons toujours pas participer au programme, nous sommes sur liste d'attente)</li> <li>- Vente de photos</li> <li>- Vente de lumignons</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurance des élèves de toute l'école</li> <li>- Photos de classe</li> <li>- Visite du collège des CM2</li> <li>- Achat de matériel (livres pour la classe, petit matériel lié à projets comme classeur culturel ou objet de Noël, abonnements, jeux de cour...)</li> </ul>

Cette année, les cotisations des parents ont rapporté 497 euros. Nous tenions donc à remercier les parents pour leur participation et leur investissement.

Pour augmenter le budget de la Coop, cette année encore les élèves vont fabriquer des lumignons qui seront vendus lors de la remise des sapins du Sou des écoles le samedi 8 décembre. Les fonds récoltés seront reversés à la Coop scolaire.

### ➤ **Travaux et entretien**

- L'entrée par les deux portails différents fonctionne bien et les retours des parents sont très positifs. Nous remercions la mairie qui met à disposition une personne qui nous permet de réaliser l'entrée par les deux portails.
- Un pan de tableau a été installé dans la classe 2. Nous tenions à remercier la mairie et Mr Monot pour cet aménagement.
- L'an dernier, nous avions des coupures de courant régulières liées à un souci électrique provenant des néons de la classe 3. Après beaucoup de tests et de recherche, Mr Monot a réussi à trouver la source du problème. Nous n'avons pas eu de coupure de courant depuis le début de l'année.
- Nous avons des soucis avec le téléphone fixe qui ne captait pas dans la cour de récré et qui ne sonnait pas toujours en maternelle. Une société est venue intervenir pour arranger cela et a mis en place un dispositif qui permet de capter plus loin dans la cour de récréation. Le téléphone en maternelle fonctionne à nouveau.
- L'école est pourvue de PC portables pour l'usage en classe des élèves. Cependant, jusqu'ici, ils n'étaient pas équipés de protection. Nous avons demandé au service informatique de Vienne Condrieu Agglo de venir installer un proxy école sur tous les ordinateurs utilisés par les élèves. Il s'agit d'un dispositif de filtrage internet et de protection des mineurs qui réduit le risque que ceux-ci soient confrontés à des contenus illicites ou inappropriés à leur âge. Les PC portables sont maintenant utilisables plus sereinement en classe.
- Nous tenions à remercier la mairie qui a alloué un budget exceptionnel pour renouveler la méthode de lecture des CP et pour acheter des dictionnaires pour la classe 2. Les manuels et dictionnaires ont été reçus et tous couverts par Mme Da Silva afin de les protéger au mieux et de maximiser leur durée de vie. Un mot a aussi été distribué aux parents de CP afin de les informer et pour leur demander de prendre soin de ces nouveaux manuels.
- Concernant le radiateur d'appoint en garderie, il a été commandé et sera installé prochainement.
- Enfin, la mairie a commandé un vidéophone qui ira du portail à la salle de garderie. Cela permettrait de laisser l'école fermée pendant la garderie pour plus de sécurité et d'ouvrir à distance aux parents qui viennent récupérer leurs enfants. Celui-ci ne sera fonctionnel que pour la garderie du soir et du matin.
- Le projet de rénovation de l'école est toujours d'actualité. Le travail des architectes a été fait et la mairie est maintenant en recherche et négociation pour réunir le financement nécessaire. La mairie va inviter l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription afin de la rencontrer (puisqu'elle vient d'être nommée cette année) et pour lui présenter le projet de rénovation de l'école.

### ➤ **Garderie et cantine**

Sarah Berthier est la responsable du périscolaire. Nous l'avons invitée au conseil d'école afin qu'elle puisse intervenir au sujet de la cantine et des nouvelles règles pour la garderie.

Cantine scolaire : Les inscriptions à la cantine fonctionnent bien grâce aux réservations sur le site internet. Il y a parfois des oublis en fin ou en début de mois ou de période. Nous rappelons aux parents qu'il est nécessaire de respecter les délais de réservations (la veille avant 9h) et qu'il est possible de « décocher » et donc d'annuler une réservation dans les mêmes délais

sur le site. Les réservations à la cantine peuvent également se faire pendant les vacances, le site est fonctionnel. Suite à la demande des parents, les menus sont mis en ligne sur le site de réservation. Les menus sont aussi affichés à l'école pour les élèves. Il y a actuellement beaucoup d'enfants présents à la cantine dont de nombreux élèves de maternelle ce qui n'est pas toujours facile à gérer. Cette année, il a même été nécessaire de faire deux services de cantine car le nombre d'enfants dépassait les 45.

En fin de période 2 aura lieu le repas de Noël qui est offert à tous les enfants.

**Garderie :** La garderie était jusqu'ici sans inscription préalable obligatoire. Certains parents inscrivaient leurs enfants à l'avance mais seulement très peu. Cependant, ce système pose des problèmes de responsabilité. Il a donc été décidé de demander aux parents d'inscrire leurs enfants à la garderie par le même système que celui de la cantine. Cela permet aux enseignants et au personnel de garderie de savoir quels enfants vont à la garderie pour prévoir et mettre en place l'encadrement et pour régler les soucis de responsabilité.

Une personne supplémentaire intervient à la cantine et à la garderie suite à l'augmentation du nombre d'enfants.

Les enseignants et le personnel de mairie tiennent à rappeler un point important concernant la responsabilité à la sortie de l'école. Si un enfant est inscrit à la garderie, il sera dirigé vers le personnel de garderie à la fin de la journée scolaire. Cependant, il est important de rappeler aux parents des élèves d'élémentaire que si l'élève n'est pas inscrit, il sera accompagné au portail pour sortir de l'école. Une fois hors de l'école, l'élève n'est plus sous la responsabilité de l'école mais sous celle des parents, même s'ils ne sont pas effectivement présents. La consigne donnée aux élèves qui constatent que leurs parents ne sont pas arrivés est de rentrer et d'aller se signaler à la garderie. Cependant, il n'est pas de la responsabilité des enseignants d'attendre l'arrivée des parents ou de surveiller les élèves sur la place. Il est donc important que les parents rappellent à leurs enfants qu'ils peuvent aller se signaler à la garderie s'ils sont en retard. Pour les élèves de maternelle, le système d'inscription est le même mais si les parents sont en retard, l'enfant sera conduit à la garderie et non accompagné au portail.

Le numéro de portable du périscolaire est toujours le même : 07 78 41 99 04

C'est le numéro que les parents doivent utiliser pour transmettre des informations concernant le périscolaire comme un changement de personne autorisée à récupérer l'enfant après la garderie par exemple. En cas de retard à 16h30, les parents téléphonent en priorité au numéro du périscolaire pour laisser l'enfant à la garderie. Ce numéro ne doit pas être utilisé pour signaler une absence à l'école. En clair, le numéro de l'école doit être utilisé pour donner des informations aux enseignants concernant l'école et le numéro du périscolaire pour des informations qui concernent le périscolaire.

Nous rappelons aussi qu'une adresse mail est à disposition : periscolaire.meyssiez@gmail.com

Toutes ces informations sont récapitulées sur la première page du cahier de liaison.

### **Aide aux élèves en difficulté :**

#### ➤ **APC et RASED**

Les APC ont commencé dans l'école. Nous tenons à rappeler aux parents l'objectif de ces APC (ajouté dans le règlement intérieur) qui est l'aide aux élèves en difficulté, l'aide au travail personnel, activité en lien avec le projet d'école, approfondissement ou stabilisation de notions. Les APC sont réfléchies et organisées par l'équipe enseignante en fonction des besoins identifiés et des priorités choisies. Ce n'est donc pas forcément l'enseignant de l'enfant qui réalisera les séances d'APC. Les horaires et dates sont communiqués aux parents par le biais du cahier de liaison en temps voulu. Cette année, les consignes de notre hiérarchie sont de consacrer les APC à la maîtrise du langage et de la lecture.

Le RASED (Réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté) qui était intervenu dans notre école l'an dernier n'est pas intervenu dans notre école en période 1. Cela ne nous empêche pas de faire des demandes pour les élèves en difficulté et il est possible qu'ils puissent venir intervenir à nouveau à Meyssiez plus tard dans l'année.

### **Sou des écoles**

#### ➤ **Actions et dates**

Le Sou des écoles est très actif à Meyssiez. Les membres organisent différentes manifestations afin de rassembler des fonds pour les élèves de l'école. Voici leurs actions et les dates :

Traditionnelle vente des brioches : 6 octobre.  
Fête de Noël : 8 décembre (marché de Noël + spectacle de Noël)  
Loto : 13 janvier  
Carnaboom : 15 février  
Randonnée pédestre : 5 mai  
Vide grenier : 30 mai  
Kermesse : 22 juin

Grâce à leur travail, les élèves peuvent réaliser des sorties scolaires supplémentaires chaque année et une sortie avec nuitée est prévue tous les 3 ans pour les classes de CE2-CM1-CM2. Semaine sans cartable  
Chaque classe reçoit aussi des « cadeaux de Noël ».

Cette année, un projet est en cours de réflexion concernant la présence d'un intervenant musique en fin d'année.

Nous tenions donc à remercier les membres bénévoles du Sou des écoles qui œuvrent pour les enfants de l'école de Meyssiez.

### Questions des parents

-Il y a eu quelques soucis de communications en ce début d'année. Certains mots n'ont pas été reçus, des cahiers de liaison ont été échangés... Les enseignants vont redoubler de vigilance quand à la diffusion des mots dans le cahier de liaison. Les enseignants tiennent à rappeler que la préparation du cartable est un réel apprentissage et qu'il fait partie de l'acquisition de l'autonomie. Si un parent constate des oublis réguliers, il ne doit pas hésiter à le signaler à l'enseignant. Cela a été précisé aux réunions de classe de début d'année.

-Certains parents ne se sont pas sentis suffisamment accompagnés le jour de la rentrée en élémentaire et ne savaient pas s'ils pouvaient entrer dans la cour avec leur enfant. Le plan Vigipirate impose de tenir les portes fermées et de contrôler l'accès aux locaux. Cependant, les enseignants comprennent cette inquiétude des parents et la prendront en compte l'an prochain : grand portail ouvert et affiche d'accueil pour plus d'explication. Toute l'année, les enseignants se tiennent dans la cour lors de l'accueil des élèves le matin et l'après-midi afin d'assurer la surveillance des élèves dans la cour et de surveiller l'entrée au portail. Les parents qui souhaitent parler aux enseignants lors de ce temps d'accueil peuvent donc entrer dans la cour.

Les enseignants tiennent à rappeler que les parents ne doivent pas hésiter à venir poser leurs questions aux enseignants. Une bonne relation est essentielle et les parents ne doivent pas hésiter à venir demander des renseignements aux enseignants s'ils se posent des questions ou si certaines choses ne sont pas suffisamment claires.

Le 6 novembre 2018 à Meyssiez,

**Noms et signature du secrétaire de séance :**

Mme GUYOT

**Nom et signature de la présidente du Conseil d'école :**

Mme DA SILVA (directrice)

Un exemplaire conservé à l'école, Un exemplaire envoyé au maire et à chacun des membres du conseil, Un exemplaire envoyé à l'IEN, Un exemplaire envoyé au DDEN, Un exemplaire diffusé sur le site internet de l'école